



DEPUIS FAMILLE ET SOUTIENS, AUTOUR DU COMITÉ JUSTICE POUR AMINE BENTOUNSI SUIVENT LA PROCÉDURE DE PRÈS, ORGANISANT LA MOBILISATION.



LE FLIC VÉHICULÉ LE RATTRAPE ET TIRE À QUATRE REPRIS. IL DIRA AVOIR AGI EN LÉGITIME DÉFENSE, MAIS UN HOMME TÉMOIGNERA AVOIR VU LE POLICIER FAIRE FEU DANS LE DOS DU JEUNE HOMME ALORS QU'IL S'ÉLOIGNAIT. UN RÉCIT ACCRÉDITÉ PAR L'AUTOPSIE : L'IMPACT DE LA BALLE MORTELLE MONTRE QUE AMINE BENTOUNSI A ÉTÉ ABATTU DANS LE DOS.

LE 21 AVRIL 2012, AMINE BENTOUNSI BAVARDE DEVANT LE CELTIQUE, À NOISY-LE-SEC. UN INFORMATEUR VIENT DE LE DONNER À LA POLICE. CONDAMNÉ À HUIT ANS D'EMPRISONNEMENT POUR BRAQUAGE, IL ÉTAIT EN CAVALE DEPUIS SA DERNIÈRE PERMISSION.
 À L'ARRIVÉE DE LA POLICE, AMINE PREND LA FUIE. TROIS FLICS LE POURSUIVENT À PIED ALORS QU'UN QUATRIÈME DÉCIDE DE LE PRENDRE À REVERS, CONTOURNANT LE PÂTÉ DE MAISONS DANS LA VOITURE SÉRIGRAPHIÉE.



AMINE BENTOUNSI TUÉ PAR LA POLICE



RESISTONS ENSEMBLE
 CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES

Et la liste s'allonge, qui connaît réellement le nombre et l'identité de toutes les victimes de la violence policière et pénitentiaire ? La justice n'admet que très exceptionnellement la responsabilité directe ou indirecte des policiers, des gendarmes ou des matons dans les balles perdues ou tirées sans raison, dans les accidents cardiaques, cérébraux, les noyades, les suicides, les accidents de motos non éclairés, les morts dans les commissariats, dans la rue ou dans les prisons. Le silence du pouvoir est un aveu. Aveu d'un état de fait : la police est une machine à écraser, que face à un policier, sauf exception d'une grande rareté, on n'a aucune chance, que la parole de la victime ne vaut rien contre la parole du flic, que les violences policières ne constituent pas des bavures mais sont la règle. Exiger la vérité avec les familles est un acte de solidarité, mais aussi un moyen de démasquer ce système qui tue.
<http://resistons.lautre.net/>

02 2013
 M.BAH